



SJ/CG

ined
INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRAPHIQUES

133,
boulevard
Davout
75980 Paris
Cedex 20
France

www.ined.fr

DECISION N° 2018-231
portant délégation de signature de Madame Catherine SLUSE

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n° 2018-230 du 16 novembre 2018 relative au service documentation, bibliothèque et archives de la recherche ;

DECIDE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine SLUSE, ingénieur d'étude de classe normale, à l'effet de signer au nom de la Directrice de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 22 octobre 2018. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Signature de la délégataire

Le

Catherine SLUSE

Fait à Paris, le 16 novembre 2018

Magda TOMASINI

INFORMATION SUR LES DELAIS ET VOIES DE RECOURS
(ART. R 421-1 et suivants du Code de justice administrative)

Si vous souhaitez former un recours contre cette décision, vous pouvez former :

Un recours administratif : recours gracieux devant la Directrice de l'Ined.

Ce recours peut être fait sans condition de délai. Cependant, si vous souhaitez ensuite former un recours contentieux en cas de rejet du recours gracieux, il devra être formé avant l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

